****

**REGLEMENT DE LA BOURSE territoriale De l’INNOVATION 2025**

 **« Bien vivre et bien vieillir dans nos villes »**

**PREAMBULE**

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre a décidé de relancer en 2025 la "Bourse territoriale de l’innovation".

Le Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire innovant du fait de la diversité des acteurs initiateurs d’innovation qui y sont implantés mais aussi des actions que le territoire porte pour favoriser l’émergence d’innovations en accompagnement de l’ensemble de ses politiques publiques. L’innovation dépasse le champ de la technologie et du développement économique. Elle irrigue tous les domaines d’intervention de l’Etablissement Public Territorial dont l’objectif premier est de participer au développement durable de son territoire à travers ses politiques publiques d’aménagement, de renouvellement urbain, de déplacement, de logement, d’emploi, d’appui à l’économie sociale et solidaire … en direction de l’ensemble de ses habitants dans toutes leurs diversités.

Grand-Orly Seine Bièvre et les villes qui le composent ont toujours porté des actions destinées à relever les enjeux sociaux majeurs tels que la création du premier pôle de développement local de la silver économie pour répondre aux enjeux du vieillissement, la création du Cluster Eau-Milieux-Sols pour relever les défis environnementaux ou encore la création de la Fabrique de l’innovation.

L’initiative **« bourse territoriale de l’innovation »** est destinée à mieux identifier et valoriser ce foisonnement d’acteurs et de projets innovants du territoire. Nombre de ces projets innovants rencontrent de fait nos politiques publiques, peuvent y contribuer et c’est pourquoi nous souhaitons les accompagner dans leur développement à travers cette bourse.

**Enjeux sociétaux et potentiel économique seront les deux piliers de la bourse territoriale de l’innovation.**

**Article 1 - Objet du concours**

Pour cette deuxième édition, la Bourse continuera en 2025 de mettre à l'honneur des projets qui contribuent au « Bien vivre et bien vieillir dans nos villes ».

Cette Initiative s’adresse aux porteurs de projet d’une innovation (étudiants, chercheurs, entrepreneurs, structures publiques, associations) en lien avec le territoire.

Les projets doivent proposer des solutions innovantes représentant un potentiel de développement économique, et/ou répondre à des enjeux et besoins sociétaux.

Chaque projet répondant à l’enjeu du « bien vivre et bien vieillir dans nos villes » doit s’inscrire dans un des champs des politiques publiques suivants :

- Aménagement, renouvellement urbain.

- Environnement/climat (eau, pollution, énergie, réduction gaz à effet de serre…).

- Economie circulaire

- Réindustrialisation.

- Espace publique (voirie, éclairage public, espaces verts…).

- Habitat.

- Autonomie, grand âge, handicap.

- Alimentation durable.

- Culture, sport pour tous.

- Déplacements, mobilités.

- Citoyenneté, lien social.

**ARTICLE 2 – CANDIDATURE ET CRITERES D’ELIGIBILITE**

**2-1 Porteurs éligibles**

Tout.e Start-up, TPE, PME, junior entreprise, établissement supérieur et de recherche (étudiants, chercheurs) associations, domiciliés ou affiliés à une structure locale situées dans le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre peut candidater à la « Bourse territoriale de l’innovation ».

Les lauréats ayant obtenu une dotation financière en 2024 de la Bourse territoriale d’innovation ne peuvent candidater à l’édition 2025 de la Bourse.

**2.2 - Contenu des projets**

Tout projet innovant s’inscrivant dans le thème du concours tel que défini à l’article 1.

Ces projets pourront aller du concept ou l’idée finalisée au prototype ou à une première expérimentation ou à la solution existante ou commercialisée.

La solution proposée peut être de nature marchande ou non marchande.

Article 3 - Inscription, dépôt des projets

**L'inscription au concours :** L’inscription est obligatoire pour participer au concours. L’ensemble des informations relatives au concours est disponible sur le site : [https://www.grandorlyseinebievre.fr/bourse-innovation](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.grandorlyseinebievre.fr%2Fbourse-innovation&data=05%7C01%7Camelia.pigal%40grandorlyseinebievre.fr%7Cb8b28ef59101400235c408dbf7d15ef7%7C74a15b3295854a08afd5162dbc1f9b4e%7C0%7C0%7C638376250829989110%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=dP%2BMj%2BO0s%2B9gQ%2B0EOoul8i8VcYmrtLXiG%2BynD6%2FWO5w%3D&reserved=0)

**Afin de participer au concours, les candidats devront :**

1 – Retirer le dossier en le téléchargeant à partir de la page du concours **entre le 10 décembre 2024 et le 10 mars 2025**: à l’adresse suivante : [https://www.grandorlyseinebievre.fr/bourse-innovation](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.grandorlyseinebievre.fr%2Fbourse-innovation&data=05%7C01%7Camelia.pigal%40grandorlyseinebievre.fr%7Cb8b28ef59101400235c408dbf7d15ef7%7C74a15b3295854a08afd5162dbc1f9b4e%7C0%7C0%7C638376250829989110%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=dP%2BMj%2BO0s%2B9gQ%2B0EOoul8i8VcYmrtLXiG%2BynD6%2FWO5w%3D&reserved=0)

2 - Les candidats devront compléter le dossier et l’envoyer par courriel avant le 10 mars 2025 à minuit à l’adresse suivante : bourseinnovation@grandorlyseinebievre.fr

Les étudiants ou les chercheurs peuvent concourir seul ou en équipe.

Le présent règlement sera consultable en ligne sur la page dédiée sur le site internet du Grand-Orly Seine Bièvre.

Le dépôt du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement par le ou les porteurs de projet.

**ARTICLE 4 - Composition du jury**

Le jury est composé de 12 membres maximums : représentants des établissements d’enseignement supérieur, structures universitaires, du Grand-Orly Seine Bièvre, des partenaires (cluster, réseaux …), des associations, des structures institutionnelles, des personnalités qualifiées.

Les décisions du jury sont souveraines.

**Article 5 – sélection des projets et prix offerts**

La validation et sélections techniques des dossiers reçus sera effectuée à partir de la clôture des dépôts. Les services du Grand-Orly Seine Bièvre examineront l’éligibilité des candidatures et effectueront une première sélection du 11 au 25 mars 2025.

L’ensemble des dossiers retenus sera transmis aux membres du jury qui se réunira dans la semaine du 31 mars 2025. Le jury désigne les lauréats :

**Prix du jury :** deux projets sélectionnés par le jury seront récompensés d’une dotation de 3000 € chacun.

**Prix étudiant :** le jury sélectionnera également un projet porté par un ou des étudiants rattachés à un établissement d’enseignement supérieur du territoire avec un prix doté de 2000 €.

**Prix Coup de cœur :** Lors du Printemps de l’innovation organisé le 10 avril 2025, les 10 projets les mieux notés lors de l’évaluation des dossiers (dont les trois lauréats) seront présentés devant l’auditoire. Les participants voteront pour leur projet favori, qui recevra une dotation de 2000 €. Ce prix pourra éventuellement être cumulable avec le prix du jury ou le prix étudiant.

Tous les prix seront obligatoirement versés à une personne morale.

**Prix des partenaires[[1]](#footnote-2) :** Plusieurs partenaires de l’EPT Grand Orly Seine Bièvre ont décidé de s’associer à la Bourse de l’innovation afin de récompenser un ou plusieurs projets de leur choix. Ces prix pourront être une aide matérielle, un hébergement offert ou un accompagnement. Les bénéficiaires seront choisis par chaque partenaire parmi les candidats à la Bourse territoriale d’innovation.

**Liste des partenaires 2024:**

* **La Handitech** (adhésion offerte)
* **La Fabrique et de la Station (**hébergement et accompagnement gratuit de 6 mois)
* **Silver Innov** (hébergement gratuit pendant 3 mois)
* **Cluster Eau Milieux Sols** (heure de conseil)
* **Matériaupole** (heure de conseil)
* **Malakoff Humanis** (dotation en numéraire)

**ARTICLE 6 - COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES LAUREATS**

Les différents lauréats seront mis en avant par la communication du Grand-Orly Seine Bièvre et de ses partenaires

Ils pourront également, en fonction des projets et des besoins, bénéficier d’un accompagnement du territoire ou d’un partenaire pour des appuis au développement (conseil, expérimentation...).

**ARTICLE 8 - CRITERES D’EVALUATION DES PROJETS**

|  |
| --- |
| **Grille d'évaluation des projets** |
| **Axe d’évaluation** | **Critères** | **Notes 1 (moins bon) à 5 (meilleurs) /5** |
| **Evaluation de la qualité du projet** |  | Liens avec les politiques publiques (voir article 1).  |  |
|  | Caractère innovant de l’idée, du produit ou du service proposé (le projet se démarque par une approche ou des supports techniques novateurs). |  |
|  | “Design universel” (services ou solutions techniques qui prennent en compte le plus grand nombre d’usagers ou utilisateurs). |  |
|  | Faisabilité technique du projet. |  |
| **Impact Environnemental** |  | Contribution à l’économie circulaire (réemplois, circuits courts...). |  |
|  | Prise en compte de l’impact et des enjeux environnementaux dans la conception de la solution proposée. |  |
| **Evaluation de la réponse aux enjeux sociaux /sociétaux** |  | Prise en compte des populations fragiles et minorisées.  |  |
|  | Amélioration de la qualité de vie des usagers et des citoyens. |  |
| **Evaluation économique du projet** |  | Eléments d’équilibre économique.Sources de financements-revenus, éventuel business-plan. |  |
|  | Réplicabilité du projet. |  |
|  | Potentiel du projet en termes de création d’emploi (estimation) |  |
| **Critère supplémentaire pour les projets étudiants** |  | Capacité de l’équipe à porter un projet entrepreneurial. |  |

**Article 9 - Données personnelles**

Le Grand-Orly Seine Bièvre s’engage au respect des dispositions réglementaires et légales conformes au Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel. Ainsi :

1. Nature des données personnelles

Dans le cadre du concours, les données personnelles que le Grand-Orly Seine Bièvre est amené à recueillir proviennent des informations volontairement fournies par les participants en remplissant les formulaires d’inscription.

2. Usage des données personnelles

Les données personnelles définies ci-dessus sont recueillies dans le strict cadre du de la Bourse de l’innovation.

Elles ne pourront être utilisées dans un autre cadre et seront supprimées dans l’année qui suit le concours.

3. Destinataire des données personnelles

Les destinataires des données recueillies sont les seuls services organisateurs du Grand-Orly Seine Bièvre et les membres des jurys. En aucun cas les données ne seront transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.

1. La liste des partenaires et le contenu des prix peuvent évoluer d’ici la tenue du jury. [↑](#footnote-ref-2)